

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE
COMTÉ DU FJORD-DU-SAGUENAY

AVIS PUBLIC

VENTE DES IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES - 2021

Est, par les présentes, donné par la soussignée, madame Christine Dufour, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité régionale de comté du Fjord-du-Saguenay, que les immeubles ci-après décrits seront vendus à l'enchère publique, conformément au Code municipal du Québec, pour défaut de paiement des taxes municipales et scolaires ou autres impositions dues sur ces immeubles, si ces taxes ne sont pas payées, avec les frais encourus, avant la vente. Ladite vente aura lieu le **JEUDI DIXIÈME JOUR DU MOIS DE JUIN 2021, À 10 H, À L'HÔTEL DE VILLE DE SAINT-HONORÉ SITUÉ AU 3611, BOULEVARD MARTEL.**

Les immeubles ci-après décrits seront vendus sujets au droit de retrait d'un **(1) an** pour les municipalités régies par le Code municipal du Québec.

Ils seront vendus avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, s'il y a lieu, sujets à toutes servitudes actives et passives, apparentes ou occultes pouvant l'affecter.

Le prix d'adjudication de chaque immeuble sera payable immédiatement en totalité lors de l'adjudication soit en argent comptant, débit ou chèque certifié.

La liste des immeubles est disponible pour consultation au siège social de la MRC du Fjord-du-Saguenay situé au 3110, boulevard Martel à Saint-Honoré, ainsi qu'à son point de service situé au 449, rue Principale à Saint-Félix-d'Otis.

Une liste est également disponible aux bureaux municipaux des municipalités de L'Anse-Saint-Jean, Saint-Ambroise, Saint-David-de-Falardeau, Saint-Fulgence, Larouche, Rivière-Éternité, Saint-Charles-de-Bourget et Saint-Honoré.

EN FOI DE QUOI, j'ai apposé le sceau de la Municipalité régionale de comté du Fjord-du-Saguenay ce 19^e jour du mois d'avril de l'an deux mille vingt et un.

CD/mg



Christine Dufour
Directrice générale et
secrétaire-trésorière